ART. 9 N° AS302

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2023

TRANSPOSITION DE L'ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL RELATIF AU PARTAGE DE LA VALEUR AU SEIN DE L'ENTREPRISE - (N° 1272)

Adopté

AMENDEMENT

N º AS302

présenté par M. Margueritte, rapporteur

	ARTICLE 9
À l'alinéa 5, substituer au mot :	
« autorisation »	
le mot :	
« accord ».	
	EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.